

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 9 juin 2011 à 20h, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Guillaume Bouvrette, Tom Whitton, Suzette Bigras,  
Mario St-Charles, James McAllister, Nathalie Chayer

Marie-Josée Boissonneault, directrice générale par intérim  
M<sup>e</sup> Jacques Robichaud, greffier

---

**1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 20h01.  
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux  
sont présents.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2011-06-09.160

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

---

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière  
séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la  
municipalité.

**1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2011**

---

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance  
ordinaire du 12 mai 2011, au plus tard la veille de la présente séance,  
le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2011-06-09.161

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2011,  
tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2. Affaires du Conseil**

**2.1 Engagement d'un directeur général**

---

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

**2011-06-09.162** D'ENGAGER monsieur Jean Langevin au poste de directeur général, à compter du 4 juillet 2011.

**ADOPTÉE**

**2.2 Programme « Coupez le moteur » Désignation d'une personne responsable auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

---

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

**2011-06-09.163** DE DÉSIGNER madame Valérie Sauvé à titre de personne responsable auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du programme « Couper le moteur » et de l'autoriser à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2.3 Versement d'aide financière - Divers organismes**

---

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 31 mai 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

**2011-06-09.164** D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Société Alzheimer des Laurentides	200 \$
Moisson Laurentides	200 \$
Chambre de commerce et d'industrie Classique des gouverneurs	710 \$
50 <sup>e</sup> anniversaire	500 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées aux postes budgétaires 02.111.00.970, 02.111.00.311.

**ADOPTÉE**

**2.4 Versement d'aide financière en vertu du «*Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain*»**

---

CONSIDÉRANT le rapport de la responsable du cabinet du maire, madame Fabienne Côté, daté du 31 mai 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2011-06-09.165

D'ACCORDER une assistance financière dans le cadre du *Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain*, aux personnes ci-après mentionnées ;

Johanne Filion	36,60 \$
Catherine Gaudron	100 \$
Guillaume Fortier	72,64 \$
Alexandre Dubois	100 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

**ADOPTÉE**

**2.5 Toponymie – Désignation du terrain n° 1 du parc Olympia « Edwin-Thomas-Ewenson »**

---

CONSIDÉRANT l'apport important de Edwin Thomas Ewenson au développement de la Ville de Deux-Montagnes ;

Considérant que Edwin Thomas Ewenson a été impliqué bénévolement à la ville à compter de 1974 et durant de très nombreuses années, dans les activités sportives se déroulant au parc Olympia, particulièrement au sein de l'Association de balle-molle de Deux-Montagnes à titre d'instructeur, d'arbitre et de membre de l'association;

Considérant qu'il y a lieu de reconnaître Edwin Thomas Ewenson comme un bâtisseur de la ville, notamment en contribuant au développement communautaire et sportif de la Ville ;

Considérant que le parc Olympia est un parc à vocation familiale ;

Considérant qu'il y a lieu de changer le nom du terrain n° 1 du parc Olympia ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2011-06-09.166

DE DÉSIGNER le terrain n° 1 du parc Olympia, terrain «Edwin-Thomas-Ewenson».

**ADOPTÉE**

**2.6 Motion de Félicitations – Monsieur André Ouellet**

---

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

Dans le cadre du programme de Distinctions honorifiques, l'honorable Pierre Duchesne, Lieutenant-gouverneur du Québec, a décerné en mai dernier la Médaille du Lieutenant-gouverneur à monsieur André Ouellet, fidèle, généreux, humble et très grand bénévole de Deux-Montagnes.

Actuellement engagé, et ce, depuis de nombreuses années auprès du Grenier Populaire des Basses-Laurentides, de l'Office municipal d'habitation de Deux-Montagnes, de l'organisme Dépannage Saint-Agapit, d'Agapé Deux-Montagnes, de la Guignolée, la Maison des citoyens, organismes œuvrant dans le secteur de l'aide aux démunis, monsieur André Ouellet se dit allumé par le désir de donner au prochain. Il est déterminé à poursuivre ce chemin encore longtemps.

IL EST

Proposé par monsieur Marc Lauzon  
et unanimement résolu

2011-06-09.167

Que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes offre ses plus sincères félicitations à l'endroit de monsieur André Ouellet à titre de récipiendaire de la «Médaille du Lieutenant-gouverneur», ainsi que pour son implication, sa grande générosité et sa fidélité.

**ADOPTÉE**

**2.7 Motion de Félicitations – Monsieur Daniel Denis**

---

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

Considérant l'annonce du départ de monsieur Daniel Denis à titre de directeur de la Corporation du Manoir Grand-Moulin et de l'Office municipal d'habitation de Deux-Montagnes, résidence Les Cascades, le conseil souhaite émettre à son égard une motion de félicitations pour la collaboration remarquablement professionnelle et humaine qu'il a démontrée auprès de la clientèle âgée au cours de ses années de service dans notre municipalité.

IL EST

Proposé par monsieur Marc Lauzon  
et unanimement résolu

2011-06-09.168

Que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes offre ses plus sincères félicitations ainsi que des remerciements à l'endroit de monsieur Daniel Denis pour la collaboration remarquablement professionnelle et humaine qu'il a démontrée auprès de la clientèle âgée au cours de ses années de service dans notre municipalité.

**ADOPTÉE**

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt du procès-verbal

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 18 mai 2011 ;

4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h10. 9 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h35.

5. Règlements municipaux

5.1 Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux de réfection du bâtiment de la Gare de Deux-Montagnes

Madame Nathalie Chayer donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 25 000 \$ pour les travaux de réfection du bâtiment de la Gare de Deux-Montagnes.

5.2 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage (n° 1369) concernant certaines dispositions relatives aux projets intégrés

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage (n° 1369) concernant certaines dispositions relatives aux projets intégrés.

Ce règlement aura notamment pour objet de permettre les projets intégrés dans toutes les zones résidentielles ou commerciales, de prévoir des normes spécifiques concernant l'implantation des bâtiments, les aires de stationnement et les allées d'accès.

5.3 Adoption – Premier projet de règlement n° 1429 – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) concernant certaines dispositions relatives aux projets intégrés

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2011-06-09.169

D'ADOPTER le premier projet de règlement n° 1429 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) concernant certaines dispositions relatives aux projets intégrés* ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminés par le greffier.

ADOPTÉE

**5.4 Adoption – Règlement n° 1430 - «Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 104 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule outils pour la station de pompage»**

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 12 mai 2011 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 104 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule outils pour la station de pompage, remboursable sur 10 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2011-06-09.170

D'ADOPTER le règlement n° 1430 intitulé «*Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 104 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule outils pour la station de pompage*».

**ADOPTÉE**

**5.5 Adoption – Règlement n° 1431 - «Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 211 500 \$ pour les travaux de réfection des terrains de tennis au parc Olympia»**

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 12 mai 2011 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 211 500 \$ pour les travaux de réfection des terrains de tennis au parc Olympia, remboursable sur 20 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2011-06-09.171

D'ADOPTER le règlement n° 1431 intitulé «*Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 211 500 \$ pour les travaux de réfection des terrains de tennis au parc Olympia*».

**ADOPTÉE**

Administration

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Mai 2011

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de mai 2011 et montrant un total de 2 226 764,45 \$.

6.2 Appel d'offres – Émission d'obligations – 2 673 000 \$ - Règlements d'emprunts n° 993.98, 997.98, 1050.99, 1052.99, 1053.99, 1074, 1075, 1076, 1077,1078, 1079, 1081, 1045.99, 1202.04, 1215.05, 1216.05, 1218.05, 1232.05, 1233.05 et 1244.05

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements n° 993.98, 997.98, 1050.99, 1052.99, 1053.99, 1074, 1075, 1076, 1077,1078, 1079, 1081, 1045.99, 1202.04, 1215.05, 1216.05, 1218.05, 1232.05, 1233.05 et 1244.05 ;

CONSIDÉRANT que la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 23 juin 2011, au montant de 2 673 000 \$ ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions détaillées à la feuille de résultat d'ouverture des soumissions annexée à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'offre de RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc. est la plus avantageuse ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2011-06-09.172

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 673 000 \$ de la Ville de Deux-Montagnes soit adjugée à RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc. ;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater *Services de dépôt et de compensation CDS inc.* (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

QUE le maire et la trésorière ou, en son absence, le greffier, sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance ;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministère des Affaires municipales et CDS ;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

**ADOPTÉE****6.3 Concordance – Émission d'obligations – 2 673 000 \$**

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Deux-Montagnes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 673 000 \$ :

Règlement d'emprunt	Montant	Règlement d'emprunt	Montant
993.98	48 900	1079	52 300
997.98	33 174	1081	199 600
1050.99	30 890	1045.99	61 400
1052.99	110 300	1202.04	631 400
1053.99	54 800	1215.05	129 400
1074	88 548	1216.05	35 100
1075	131 900	1218.05	102 800
1076	61 367	1232.05	231 900
1077	16 967	1233.05	145 154
1078	37 300	1244.05	469 800

CONSIDÉRANT que pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

**2011-06-09.173**

QUE les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 673 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 23 juin 2011 ;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de *Services de dépôt et de compensation CDS inc.* (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins St-Eustache-Deux-Montagnes ;

QUE les intérêts seront payables semi annuellement, le 23 juin et le 23 décembre de chaque année ;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., chapitre D-7, article 17) ;

QUE les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, seront signées par le maire et la trésorière ou, en son absence, le greffier ;

QUE la Ville de Deux-Montagnes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 673 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts n° 993.98, 997.98, 1050.99, 1052.99, 1053.99, 1074, 1075, 1076, 1077,1078, 1079, 1081, 1045.99, 1202.04, 1215.05, 1216.05, 1218.05, 1232.05, 1233.05 et 1244.05, la Ville de Deux-Montagnes émet des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 23 juin 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 993.98, 997.98, 1050.99, 1053.99, 1074, 1075, 1076, 1077,1078, 1079, 1081, 1045.99, 1202.04, 1215.05, 1218.05, 1232.05, 1233.05 et 1244.05, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

## **ADOPTÉE**

### **7. Grefte**

#### **7.1 Règlements d'emprunt n° 1426 et 1427 - Dépôt des certificats du résultat des registres**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements numéro 1426 et 1427.

**7.2 Désignation du cabinet d'avocats « Caron Mayer » à titre de procureurs à la Cour municipale commune de Deux-Montagnes**

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2011-06-09.174

DE DÉSIGNER le cabinet d'avocats « *Caron Mayer* » à titre de procureurs de la Ville de Deux-Montagnes, à la Cour municipale commune de Deux-Montagnes.

**ADOPTÉE**

**7.3 Vente du lot 4 065 737 à monsieur Jean-Marc Tremblay**

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2011-06-09.175

D'ACCEPTER la promesse d'achat du lot 4 065 737 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, présentée par monsieur Jean-Marc Tremblay, pour la somme de 65 000 \$ ;

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la ville, l'acte de vente notarié ainsi que tous les autres documents requis aux fins de donner plein effet à la présente.

**ADOPTÉE**

**7.4 Dépôt du procès-verbal de correction n° 2011-005**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier dépose le procès-verbal de correction n° 2011-005, modifiant la résolution n° 2011-05-12.152.

**8. Ressources humaines**

**8.1 Lettres d'entente n° 2011-01, 2011-02 ET 2011-03 – SCFP, local 1620**

CONSIDÉRANT les lettres d'ententes n° 2011-01, 2011-02 et 2011-03 intervenues entre la Ville de Deux-Montagnes et le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1620 ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2011-06-09.176

D'ENTÉRINER les lettres d'ententes n° 2011-01, 2011-02 et 2011-03 intervenues entre la Ville de Deux-Montagnes et le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1620 ;

DE RATIFIER la signature de celles-ci par le maire et la directrice générale par intérim pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes.

**ADOPTÉE**

**8.2 Engagement de personnel temporaire au Service de police régionale de Deux-Montagnes**

---

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Denis Racicot, directeur par intérim, datée du 2 et 28 mai 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2011-06-09.177

D'ENGAGER le personnel temporaire suivants au Service de police régionale de Deux-Montagnes, aux conditions prévues aux conventions collectives en vigueur, et ce, à compter du 30 mai 2011 pour les policiers et du 30 mars 2011 pour la répartitrice ;

Elisabeth Charpentier	policière temporaire
Sami Chebli	policier temporaire
Karine DeGrasse	policière temporaire
Barbara Sophie Lacasse	répartitrice

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées aux postes budgétaires 02-215-01-141 et 02.211.01.141.

**ADOPTÉE**

**8.3 Engagement de personnel au Service des loisirs et services communautaires - Été 2011 - section loisirs**

---

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Piché, directeur des loisirs et Services communautaires, datée du 31 mai 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2011-06-09.178

D'ENTÉRINER les engagements de personnel temporaire aux loisirs et Services communautaires suivant la liste annexée, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-741-01-141 et 02.752.00.141.

**ADOPTÉE**

**8.4 Modification de l'organigramme des Travaux publics**

---

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

**2011-06-09.179** D'AUTORISER la modification de la structure de l'organisation des Travaux publics et d'urbanisme ;

DE NOMMER Martin Angers, directeur des Services techniques et de l'urbanisme.

**ADOPTÉE**

**8.5 Confirmation de la permanence de madame Anne-Marie Desfossés au poste de contrôleur au Service de police régionale de Deux-Montagnes**

---

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2011-06-09.180** D'ENTÉRINER la permanence de madame Anne-Marie Desfossés dans ses fonctions de contrôleur au Service de police régionale de Deux-Montagnes.

**ADOPTÉE**

**8.6 Nomination temporaire au Service de police régionale de Deux-Montagnes**

---

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Racicot, directeur par intérim, datée du 30 mai 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par madame Nathalie Chayer  
et unanimement résolu

**2011-06-09.181** D'ENTÉRINER la nomination temporaire de monsieur André Brouillette à la fonction d'Inspecteur au Service de police régionale de Deux-Montagnes, et ce, pour une durée indéterminée, à compter du 9 mai 2011.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-215-00-141.

**ADOPTÉE**

Service aux citoyens9. Urbanisme9.1 Demandes de dérogations mineures

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2011-06-09.182

D'ACCORDER les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
A)	420 à 420B, rue Champigny (1 604 679)	La demande a pour objet d'autoriser une opération cadastrale ayant pour effet ;  de créer un nouveau lot (4 809 092) dérogatoire avec une superficie de 396,7 m <sup>2</sup> au lieu d'une superficie de 450 m <sup>2</sup> tel que prescrit par le règlement de lotissement.  que la marge arrière du bâtiment projeté soit à 2,5 m de la nouvelle limite de lot, alors que le règlement établit cette marge à 9 m.
B)	424, 25 <sup>e</sup> avenue (1 976 804)	La demande a pour objet de permettre l'agrandissement de la résidence par l'ajout d'un garage attaché avec une marge avant secondaire de 1,25m au lieu des 6m, tel que prescrit par le règlement de zonage, à la condition, afin d'atténuer l'impact de la dérogation, de planter tout arbuste de la haie qui pourrait être coupé lors de la construction par des arbustes de la même essence et de la même taille, et ce, au plus tard 6 mois après la fin des travaux de construction.

**ADOPTÉE**

## 9.2 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2011-06-09.183

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	424, 25 <sup>e</sup> avenue (1 976 804)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'agrandissement du coefficient d'emprise au sol de 8% ;</li> <li>- l'ajout d'une superficie de 9m<sup>2</sup> en façade principale ;</li> <li>- l'ajout d'une superficie de 17,6m<sup>2</sup> à l'arrière ;</li> <li>- l'ajout d'un garage attaché de 36,3m<sup>2</sup> ;</li> <li>- l'ajout d'un 2<sup>e</sup> étage d'une superficie de 65m<sup>2</sup> ;</li> <li>- de remplacement du revêtement de la façade principale par un revêtement de pierre ou de brique de couleur « brun montagne » ;</li> <li>- l'ajout du revêtement extérieur du 2<sup>e</sup> étage par un revêtement de type CanExcel de couleur « sable » ;</li> <li>- de remplacement du revêtement extérieur des façades latérales et arrière par un revêtement de type CanExcel ;</li> <li>- l'augmentation de la pente de toit.</li> </ul>
B)	1406, chemin d'Oka (1 973 512)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de remplacement de la toiture actuelle pour une toiture à deux versants et recouvert de panneaux d'apparence de bardeaux de cèdre de couleur « rouge » ;</li> <li>- de remplacement du revêtement extérieur par un revêtement de type CanExcel de couleur « Woodstock Brown » ;</li> <li>- le remplacement des portes et fenêtres du bâtiment mixte et agrémenté de moulures de couleur « beige ».</li> </ul>

C) 770, rue Mathys (Lot 1 973 426)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet : - d'agrandissement du garage attaché existant de 26,4m <sup>2</sup> (3,6m x 7,32m) à 42,5m <sup>2</sup> (5m x 8,5m) ; - l'installation d'une bande de 0,6m en brique à la base de la façade et de revêtement en déclin de vinyle pour tout le reste structure sur socle ; - de remplacement de la porte de garage et l'installation d'une porte sur le côté.
D) 1095, Charles-Major	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'ajout d'une annexe «3 saisons» avec un revêtement de vinyle.
E) 363, 24 <sup>e</sup> avenue	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement du revêtement des murs latéraux et arrière par un revêtement de vinyle de couleur «beige»
F) 1004, chemin d'Oka	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'affichage d'installation d'une enseigne du commerce «L'UniversCité de la Transformation et du bien-être»

**ADOPTÉE****10. Travaux publics****10.1 Mandat à la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins pour l'appel d'offres regroupé pour la fourniture et la livraison de produits chimiques pour l'usine de filtration pour l'année 2012**

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux Montagnes est membre du Regroupement d'achat pour les produits chimiques de traitement Rive-Nord ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Berthelette, directeur du service des Travaux publics datée du 17 mai 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par madame Nathalie Chayer  
et unanimement résolu

2011-06-09.184

DE MANDATER la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins à procéder, pour et au nom de la Ville de Deux Montagnes, à l'appel d'offres regroupé pour la fourniture et la livraison de produits chimiques pour l'usine de filtration pour l'année 2012.

**ADOPTÉE**

**10.2 Adjudication de contrat pour le remplacement de l'aqueduc et de l'égout unitaire et la réfection de la chaussée (Appel d'offres GT2011-010)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le remplacement de l'aqueduc et de l'égout unitaire et la réfection de la chaussée (Appel d'offres GT2011-010) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 3 juin 2011 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 13 fournisseurs ont déposés une soumission ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2011-06-09.185**

D'ACCORDER le contrat pour les travaux de remplacement de l'aqueduc et de l'égout unitaire et de réfection de la chaussée d'une partie de la 8<sup>e</sup> avenue à *Bernard Sauvé Excavation inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 276 453,26 \$ incluant les taxes et imprévus, suivant les documents d'appel d'offres (GT2011-010) et conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMROT . Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt n° 1427.

**ADOPTÉE**

**11. Loisirs et Services communautaires**

**11.1 Autorisation à tenir un feu d'artifice lors des festivités du 1<sup>er</sup> juillet 2011, sur le terrain du parc Central**

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 12 mai 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

**2011-06-09.186**

D'AUTORISER l'association des Fêtes du Canada à tenir un feu d'artifice lors des festivités du 1<sup>er</sup> juillet 2011, sur le terrain du parc Central

DE S'ASSURER du support du Service de sécurité incendie, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité ;

**ADOPTÉE**

**11.2 Protocole d'entente – Cantine au Parc Olympia**

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir l'autorisation pour qu'il y ait une cantine dans le pavillon du parc Olympia ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 30 mai 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2011-06-09.187

DE SIGNER avec l'Association de Softball Deux-Montagnes, le protocole d'entente concernant la cantine du parc Olympia, pour la saison 2011 : la directrice générale par intérim est autorisée à signer l'entente.

**ADOPTÉE**

**11.3 Autorisation à tenir le Tournoi de soccer au Parc Central du 2 au 5 septembre 2011 et l'autorisation d'obtenir un permis d'alcool**

CONSIDÉRANT la demande formulée par monsieur Matthew Bleeker concernant la tenue du Tournoi de soccer au parc Central ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 26 mai 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

2011-06-09.188

D'AUTORISER la tenue du Tournoi de soccer au Parc Olympia du 2 au 5 septembre 2011, ainsi que l'obtention d'un permis d'alcool ;

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité

**ADOPTÉE**

**11.4 Autorisation à tenir le Tournoi de balle-molle au Parc Central le 16 et 17 juillet 2011 et l'autorisation d'obtenir un permis d'alcool**

CONSIDÉRANT la demande reçue par le comité Rocky Holt concernant la tenue du Tournoi de balle-molle au parc Central ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 9 juin 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2011-06-09.189** D'AUTORISER le Comité Rocky Holt à tenir un Tournoi de balle-molle au Parc Central le 16 et 17 juillet 2011, ainsi qu'à obtenir un permis d'alcool ;

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité

**ADOPTÉE**

**12. Incendie**

**12.1 Adoption du plan de mise en œuvre local et de la version finale du « Schéma de couverture de risques en sécurité-incendie »**

CONSIDÉRANT que la MRC de Deux-Montagnes a l'obligation d'élaborer un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie conformément à un avis reçu du ministère de la Sécurité publique daté du 12 janvier 2002 ;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre le conseil de la MRC et le ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement d'un tel schéma en conformité avec les dispositions de la loi sur la Sécurité incendie (L. R.Q., chapitre S,-3.4) ;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à un recensement et à une évaluation des risques d'incendie, des moyens, des mesures et des ressources à déployer dans l'horizon de mise en œuvre dudit plan d'actions faisant partie intégrante du schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que cet imposant exercice de réflexion, animé par le chargé de projet en sécurité incendie, a notamment nécessité tout au long de l'exercice une mobilisation importante des membres du comité technique, des directeurs des services incendie locaux et des élus locaux ;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques reflète les consensus dégagés par l'ensemble des partenaires impliqués en matière d'orientations à privilégier, d'objectifs de protection optimale à atteindre et de stratégies à déployer pour satisfaire les objectifs énoncés ;

CONSIDÉRANT que les municipalités, conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi susmentionnée, ont eu à se prononcer tout au long de l'exercice sur les propositions avancées, en faisant notamment mention des impacts de celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières ;

CONSIDÉRANT que l'article 16 de la loi susmentionnée, prévoit que chaque municipalité locale concernée doit adopter, par résolution, son plan de mise en œuvre avant que le schéma de couverture de risques de la MRC ne soit analysé pour fins d'attestation par les autorités du ministère ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a pris connaissance de la version finale du « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie » de la MRC de Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2011-06-09.190

D'ADOPTER, sur la recommandation du directeur du service de sécurité incendie, le plan de mise en œuvre local et la version finale du « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie » (SCRSI) qui s'y rattache ;

D'INFORMER le ministère de la Sécurité publique que la Ville de Deux-Montagnes est en accord avec le plan de mise en œuvre prévu au schéma en ce qui concerne son territoire et qu'elle s'engage, dans la mesure du possible à le respecter et à le réaliser dans l'échéancier prévu à cet effet.

**ADOPTÉE**

**13. Deuxième période de questions spécifiques**

(sur un point à l'ordre du jour seulement)

---

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 20h55.  
4 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h25.

**13. Levée de la séance**

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2011-06-09.191

DE LEVER la présente séance à 21h25.

Signé Marc Lauzon  
Marc Lauzon, maire

Signé Jacques Robichaud  
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Directeur des services juridiques et greffier